

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2014

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE
ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 2148)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF41

présenté par
M. Caresche, rapporteur

ARTICLE 8

À l'alinéa 20, supprimer le mot « également ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.